

WIPO GREEN

Le marché des technologies durables

Charte

WIPO GREEN

Le marché des technologies durables

Aperçu

En tant qu'institution des Nations Unies qui se consacre à la promotion de l'innovation et de la créativité, l'OMPI a reçu un mandat, inscrit dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, selon lequel elle est chargée de créer des outils pratiques de propriété intellectuelle permettant de proposer des solutions aux défis qui se posent dans le domaine de l'environnement. WIPO GREEN renforce les programmes existants de l'OMPI et apporte un soutien aux initiatives d'autres organisations, notamment celles qui font partie du système des Nations Unies (p. ex., le PNUD, le PNUE, la CCNUCC, le Pacte mondial des Nations Unies, l'ONUDI) et le programme Climate Technology d'*infoDev* au sein du Groupe de la Banque mondiale.

Mission

La mission de WIPO GREEN est de contribuer à accélérer l'adaptation, l'adoption et la mise en œuvre de solutions en matière de technologies vertes, dans les pays en développement comme dans les pays développés. WIPO GREEN met les fournisseurs de technologies en rapport avec les demandeurs de technologies et propose toute une gamme de services destinée à favoriser des transactions commerciales mutuellement avantageuses.

WIPO GREEN est constitué de deux composantes

1. La **Base de données WIPO GREEN** comprend une série d'actifs de propriété intellectuelle, tels que des inventions, des technologies, des connaissances spécialisées (savoir-faire) et des services ainsi qu'un catalogue des besoins exprimés. Elle est accessible librement et certaines données sont disponibles uniquement après l'inscription.
2. Le **Réseau WIPO GREEN** constitue une plate-forme mondiale qui relie les utilisateurs entre eux, favorise les partenariats et crée un marché pour les inventions, les technologies, le savoir-faire et les services écologiques.

Principes

La **transparence** du marché conduit à une plus grande efficacité. WIPO GREEN, qui est un réservoir mondial de technologies, de pratiques recommandées et d'analyses, contribue à ouvrir davantage le marché.

Les **partenariats** sont essentiels pour créer des synergies et favoriser le transfert de technologies et, selon qu'il convient, du savoir-faire associé. WIPO GREEN réunit les secteurs public et privé sur une base volontaire afin de faciliter les collaborations et d'accélérer les investissements.

Une **compréhension globale des besoins** est essentielle pour mettre en œuvre efficacement les technologies vertes. WIPO GREEN offre un espace pour faire connaître ces besoins au public, permettant ainsi aux parties intéressées de répondre aux besoins exprimés et de proposer des solutions.

/...

Les droits de propriété intellectuelle sont un outil stratégique important pour **l'encouragement de l'innovation**. Ils constituent des incitations économiques à la conception de nouvelles technologies et contribuent à faire connaître les innovations et à structurer les relations qui sont à la base des transactions commerciales. WIPO GREEN encourage l'échange et la vente de technologies et des droits qui y sont associés ainsi que la concession de licences de technologies.

Les technologies sont mises en œuvre et utilisées de façon durable lorsque les **parties concluent librement un contrat** à des conditions fixées d'un commun accord. Les accords qui découlent du recours à WIPO GREEN relèvent de la responsabilité des parties contractantes.

Membres

Les membres de WIPO GREEN sont des partenaires, des utilisateurs et le Secrétariat de l'OMPI.

Les **partenaires** sont des institutions publiques ou privées qui soutiennent WIPO GREEN ou fournissent des conseils, facilitent les transactions directement ou indirectement et apportent leurs compétences, intègrent WIPO GREEN dans certaines activités ou servent de correspondants régionaux ou nationaux. Les partenaires peuvent également être des utilisateurs.

Les partenaires souscrivent par écrit à la présente charte en indiquant leurs contributions à WIPO GREEN.

Les **utilisateurs** sont des institutions publiques ou privées qui transfèrent des technologies, recensent des besoins ou fournissent des services. Certains services offerts par l'OMPI, tels que ceux que propose le Centre d'arbitrage et de médiation, sont accessibles aux utilisateurs à un tarif réduit. Les utilisateurs peuvent également être des partenaires.

Après s'être inscrits et avoir accepté les conditions de WIPO GREEN, les utilisateurs peuvent transférer des technologies, décrire leurs besoins dans la base de données de WIPO GREEN ou énumérer leurs services sur la liste du réseau WIPO GREEN.

Tous les **membres** sont encouragés à participer aux réunions annuelles ou bisannuelles des membres. L'adhésion est actuellement gratuite.

Gouvernance

L'OMPI administre WIPO GREEN. Les activités de WIPO GREEN sont dirigées par son conseil consultatif, qui est constitué de partenaires et du Secrétariat de l'OMPI. La charte peut être modifiée uniquement avec l'accord du conseil consultatif. Ce dernier ne peut exercer aucune influence sur le programme et budget de l'OMPI.

Le Secrétariat

L'OMPI assure le Secrétariat de WIPO GREEN et fournit une série de services en collaboration avec les membres. Ces services visent à :

- a) assurer le fonctionnement et l'amélioration de la base de données de WIPO GREEN;
- b) coordonner les activités du réseau WIPO GREEN;
- c) mettre en place une série d'activités d'appui afin de faciliter les ventes, la collaboration et les accords de licence, ainsi que la formation et le renforcement des capacités;
- d) créer des possibilités de mieux faire comprendre les collaborations mises en place, les transactions relatives à la concession de licences et le financement;
- e) promouvoir la diffusion et le partage d'informations et de savoirs;
- f) encourager un dialogue de politique générale entre les membres et d'autres parties intéressées;
- g) établir des liens avec les réseaux en place ou les nouveaux réseaux, tels que les Climate Technology Centers & Network et les National Climate Innovation Centers créés par *infoDev* et d'autres organismes;

/...

- h) établir des relations avec d'autres institutions compétentes afin de fournir des conseils techniques;
- i) recruter des membres après avoir recensé les technologies et besoins potentiels;
- j) procéder à l'examen annuel des contributions des partenaires en collaboration avec le conseil consultatif; et
- k) organiser des réunions régulières des membres.

Retrait

Les partenaires peuvent se retirer de WIPO GREEN en envoyant un préavis écrit de deux mois au Secrétariat de l'OMPI.

Les utilisateurs peuvent se retirer en supprimant leurs contributions. Le retrait de WIPO GREEN n'entraîne pas la dénonciation des accords conclus à la suite de la participation à WIPO GREEN.

L'OMPI peut exclure un membre si ce dernier ne respecte pas la présente charte ou enfreint les modalités et conditions relatives à la base de données de WIPO GREEN.

[Fin du document]